



HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h

Le bureau est fermé le vendredi après-midi

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal se tiendra le

LUNDI 3 JUIN 2024 À 19 h 30

à la salle du Conseil municipal située au 1, boulevard du Frère-André

Vous pourrez consulter une version préliminaire de l'ordre du jour **le jeudi 30 mai 2024**

en vous rendant sur le site Internet de la Municipalité

dans la section « Municipalité » sous la rubrique « Administration »

L'ordre du jour complet sera disponible le jour de la séance.

DOSSIERS D'URBANISME À L'ÉTUDE POUR LA SÉANCE DU 3 JUIN 2024

- ◇ Demande de dérogation mineure numéro 2024-DER-165 concernant le nombre d'unités animales autorisé au 381, rang de Versailles (voir l'avis public en page 2);
- ◇ Demande de dérogation mineure numéro 2024-DER-166 concernant la diminution de la largeur de façade et de la superficie du lot 4 159 636, situé au 301, rue Gilmore (voir l'avis public en page 4).

RAPPEL - COMPTES DE TAXES 2024

Nous vous rappelons que le 2^e versement des taxes municipales est dû le **27 mai 2024**. Veuillez prendre note que le compte de taxes municipales est payable par Internet auprès des institutions financières participantes, par virement Interac, par chèque ou par argent comptant.

N'oubliez pas de vérifier le numéro de matricule inscrit sur votre compte de taxes 2024 (les 10 chiffres qui sont suivis d'une série de 0).

AVIS PUBLIC

ÉTATS FINANCIERS 2023

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINTE-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le rapport financier pour l'année 2023 de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire ainsi que le rapport du vérificateur seront déposés lors de la séance ordinaire du Conseil qui se tiendra :

Le lundi 3 juin 2024 à 19 h 30

Au bureau municipal

Situé au 1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 9^e jour du mois de mai 2024.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Est, par la présente, donnée par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, avis public que le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance ordinaire qui se tiendra :

Le lundi 3 juin 2024 à 19 h 30

à la salle du Conseil située au

1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire

Demande de dérogation mineure numéro 2024-DER-165

visant à autoriser un nombre de 24 unités animales sur le lot 4 158 962

Zone : Agricole (A-10)

La dérogation mineure demandée vise un nombre de 24 unités animales sur le lot 4 158 962, situé au 381, rang de Versailles.

Le règlement de zonage présentement en vigueur prévoit un nombre de 7 unités animales pour une ferme. Dans le présent cas, une augmentation de 17 unités animales est demandée.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 8^e jour du mois de mai 2024.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

AVIS D'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-185-30

Modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2024, le Conseil de cette Municipalité a adopté le règlement d'urbanisme numéro 2024-185-30 modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage, afin d'uniformiser la distance minimale à respecter entre les piscines et leurs appareils de fonctionnement à un mètre (1 m), conformément à la réglementation provinciale en vigueur, et ce, dans le but d'empêcher un enfant de grimper sur un appareil pour accéder à la piscine.

Le règlement numéro 2024-185-30 sur le Zonage entrera en vigueur à la date d'émission du certificat de conformité de la MRC du Haut-Richelieu.

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Le règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements d'urbanisme ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 9^e jour du mois de mai 2024.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Lundi 3 juin 2024 à 19 h 15

À la salle du Conseil municipal

Située au 1, boulevard du Frère-André

1^{ER} PROJET – RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-185-31

Modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage

1^{ER} PROJET – RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-190-06

Modifiant le règlement numéro 2009-190 intitulé

Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2024, le Conseil de cette Municipalité a adopté les premiers projets de règlements suivants :

- 2024-185-31 modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage, ayant pour objet de permettre et de réglementer les unités d'habitation accessoires sur le territoire de la Municipalité;
- 2024-190-06 modifiant le règlement numéro 2009-190 intitulé Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, ayant pour objet d'assujettir la construction d'une unité d'habitation accessoire (UHA) ou la transformation d'un bâtiment résidentiel pour établir une unité d'habitation accessoire (UHA) à la présentation d'une demande de PIIA.

Une assemblée publique de consultation sur ces premiers projets de règlements se tiendra le lundi 3 juin 2024 à 19 h 15 à la salle du Conseil municipal située au 1, boulevard du Frère-André. Au cours de cette assemblée, les projets de règlements seront expliqués et les personnes ainsi que les organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.

Les projets de règlements peuvent être consultés au bureau municipal durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Lesdits projets de règlements sont également disponibles sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements d'urbanisme ».

Le projet de règlement numéro 2024-185-31 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Les zones concernées et les zones contiguës sont les suivantes :

- Le projet de règlement numéro 2024-185-31 concerne l'ensemble du territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

Le projet de règlement numéro 2024-190-06 ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 9^e jour du mois de mai 2024.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

COMMUNIQUÉ DU CERCLE DE FERMIERES

Le cercle de Fermières tiendra son Assemblée générale annuelle le mercredi 12 juin à 19 h dans la Petite salle du Centre communautaire.

Le local sera fermé pour l'été à partir du 21 juin, bonnes vacances à toutes!

Pour informations : Dominique Blais 450 359-7378



AVIS PUBLIC
AVIS DE DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT
RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-298

Relatif aux règles et fonctionnement de la bibliothèque
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2024, le Conseil de cette Municipalité a procédé au dépôt du projet de règlement numéro 2024-298 relatif aux règles et fonctionnement de la bibliothèque, visant à encadrer les activités de la bibliothèque municipale.

Ledit règlement remplace le règlement numéro 2023-294 en vigueur et abolit les frais de retard sur les prêts pour les usagers. Les frais de retard sont abolis dans le but de favoriser l'accessibilité à la bibliothèque, accroître la fréquentation du lieu et préconiser la confiance.

Le règlement numéro 2024-298 sera adopté par le Conseil municipal lors de la prochaine séance ordinaire qui se tiendra le lundi 3 juin 2024 à 19 h 30.

Ledit projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Le projet de règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au *www.mmsg.ca* dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements municipaux ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 9^e jour du mois de mai 2024.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Est, par la présente, donnée par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, avis public que le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance ordinaire qui se tiendra :

Le lundi 3 juin 2024 à 19 h 30
à la salle du Conseil située au
1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire

Demande de dérogation mineure numéro 2024-DER-166

visant à autoriser la diminution de largeur de façade et de superficie d'un lot dérogatoire

Zone : Résidentielle (Ra-5)

La dérogation mineure demandée vise une réduction de la largeur de la façade et une diminution de la superficie totale du lot 4 159 636, situé au 301, rue Gilmore.

Le règlement de zonage présentement en vigueur prévoit une largeur de façade minimale de 25 m et une superficie de lot de 1 200 m². Dans le présent cas, une diminution de 0,41 m à 0,45 m de largeur de façade et une diminution de 17 m² de la superficie du lot sont demandées.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 16^e jour du mois de mai 2024.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

SOIRÉE DE DANSE

country

14 JUIN 2024

19 H 30

Ouverture des portes à 19 h au centre communautaire de Mont-Saint-Grégoire, 45, rang de la Montagne.

10 \$ par personne. Payable à la porte en argent comptant seulement.

Vestiaire autonome et bar tenu par le Club Optimiste sur place. Accepte les paiements par carte.

MONT-SAINT-
GREGOIRE



MOIS DE LA SENSIBILISATION À LA SCLÉROSE EN PLAQUES (SP)

En mai, montrez aux personnes qui sont touchées par la sclérose en plaques (SP) qu'elles ne sont pas seules et engagez-vous auprès des gens qui, d'un bout à l'autre du pays, se mobilisent afin de concrétiser leur vision commune d'un monde sans SP.

<https://spscanada.ca/moisdelasensibilisationalasp>

Mai

MOIS DE LA
SENSIBILISATION
À LA **SP**



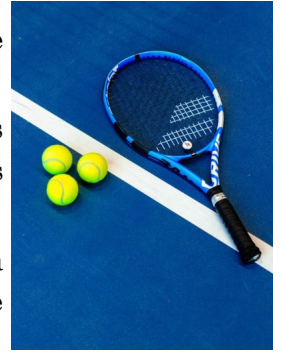
Tennis - Fin de semaine d'initiation/perfectionnement (pour débutants et intermédiaires)

La Municipalité de Mont-Saint-Grégoire offre à ses citoyens la possibilité de venir s'initier ou se perfectionner au tennis gratuitement sous les conseils de M. Pierre Lacasse, instructeur de tennis.

Samedi 8 juin de 13 h à 16 h (enfants 7 ans et plus), maximum de 24 participants pour la l'après-midi (8 pour 13 h, 8 pour 14 h et 8 pour 15 h), au terrain de tennis derrière le Centre communautaire au 45, rang de la Montagne.

Dimanche 9 juin de 13 h à 16 h (adultes), maximum de 24 participants pour la l'après-midi (8 pour 13 h, 8 pour 14 h et 8 pour 15 h), au terrain de tennis derrière le Centre communautaire au 45, rang de la Montagne.

Les participants doivent avoir leur propre raquette et nous recommandons d'être bien chaussé et d'amener une bouteille d'eau. Pour s'inscrire, veuillez communiquer avec la coordonnatrice des loisirs et de la culture au loisirs@mmsg.ca ou 450 347-5376 poste 24.



Tennis – Cours privés

M. Pierre Lacasse, instructeur de tennis, est disponible pour donner des cours privés aux citoyens de Mont-Saint-Grégoire pour la période estivale 2024 au terrain de tennis derrière le Centre communautaire au 45, rang de la Montagne. Pour vous inscrire, veuillez communiquer avec lui par courriel au pierre730@hotmail.com.



PROCHAINE PARUTION DU BULLETIN MUNICIPAL

Vous pouvez transmettre vos annonces pour le prochain bulletin par courriel au info@mmsg.ca, avant 16 h 45 le mardi 11 juin 2024 pour la parution du 20 juin 2024. Pour obtenir plus d'informations, veuillez communiquer avec le bureau municipal au 450 347-5376.

YOGA SOUS LES ARBRES - INSCRIPTION ÉTÉ 2024

MARDI 19 h à 20 h 15 : Yoga Pour Tous - Aucune expérience requise, 16 ans et plus. La pratique du yoga dans un lieu naturel déculpé ses bienfaits ! Les postures (asanas) développeront votre force, votre équilibre et votre souplesse. Le fil conducteur des séances sera la maîtrise de la respiration (pranayama). Adaptations posturales selon votre niveau. En complément, relaxation ou méditation guidée afin que vous puissiez atteindre une détente profonde du corps et de l'esprit.

JEUDI 9 h 30 à 10 h 45 : Yin Yang Yoga – Aucune expérience requise, 16 ans et +. Proposition de variation de posture selon votre niveau. Un bain de nature afin de s'énergiser et de s'ancrer à notre véritable nature qui est joie et sérénité. Séances posturales parfois Yin (lentes avec régénération du système nerveux) et parfois Yang (enchaînements, postures de force et d'équilibre). Pratique de techniques respiratoires (pranayama) qui vous permettront de calmer rapidement l'agitation mentale tout en augmentant votre niveau d'énergie. En fin de séance, une méditation guidée afin de retrouver l'harmonie du corps et de l'esprit.

DATE : 25 juin au 29 août (8 semaines)

RELÂCHE : 23 juillet au 2 août 2024

PARC PAISIBLE : rue Benoit, domaine de Bourpeuil

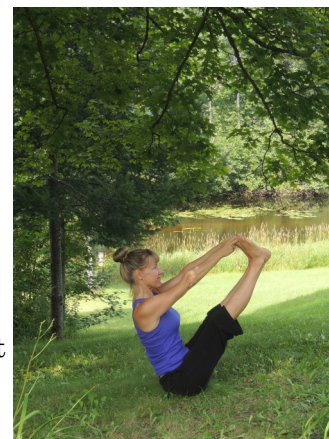
INSCRIPTIONS : carolelabelle11@videotron.ca ou 514-232-4405

TARIF (tx. incluses) : 1 cours/sem. : 80 \$

2 cours/sem. : 120 \$

REPRISES DE COURS : Sans réservation. Dans l'autre cours à l'horaire et dans mes cours virtuels (jusqu'à 2 cours).

Avec Carole Labelle, enseignante certifiée



COMMUNIQUÉ DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE



La prochaine séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie se tiendra le mardi 18 juin 2024 à 19 h 30 à la salle du Conseil municipal de Mont-Saint-Grégoire située au 1, boulevard du Frère-André.

Pour communiquer avec la Régie intermunicipale d'incendie, veuillez téléphoner à madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière au 450 347-5376, poste 28 ou par courriel au regie.incendie.msg-sbi@hotmail.com

PERMIS ET CERTIFICATS

Vous prévoyez effectuer prochainement des travaux de construction, de rénovation ou de réparation sur votre propriété? Nous vous invitons à communiquer avec madame Amélie Séguin, inspectrice municipale et en bâtiment, au 450 347-5376, poste 26, afin de déterminer si vos travaux nécessitent un permis ou un certificat d'autorisation.

Commencer des travaux sans permis ou certificat peut entraîner des conséquences monétaires importantes! Prenez donc la peine de vous informer préalablement, ce qui vous évitera d'avoir de mauvaises surprises.

Merci de votre bonne collaboration.

Faites partie de la communauté IHR



- ✓ **Prix fixes** sans contrat
- ✓ Service à la clientèle **100% local**
- ✓ Installation **professionnelle gratuite**



ihrtelcom.com



Le routeur
Gigaspire



450 346-0057 | 1 888 346-0057

Validez la disponibilité

CIVISME ET COURTOISIE LORS DE LA TONTE DE GAZON

Enfin le printemps avec ses belles journées ensoleillées! Qui dit soleil dit pousse du gazon et bien sûr tonte du gazon. Nous vous demandons de faire preuve de civisme et de courtoisie auprès de vos voisins. Choisissez les moments opportuns pour effectuer la tonte de votre gazon (pas trop tôt le matin ni trop tard le soir et le moins possible le dimanche) afin de ne pas les déranger.



INSTALLATION SEPTIQUE

Si vous avez une fosse septique muni d'un préfiltre, nous vous rappelons que celui-ci doit être nettoyé 2 fois par année pour assurer le bon fonctionnement de votre installation.

Pour toute question, nous vous invitons à communiquer avec madame Amélie Séguin, inspectrice municipale et en bâtiment, au 450 347-5376, poste 26.



PISCINES CREUSÉES, PISCINES HORS TERRE ET BAINS À REMOUS (SPA)

Si vous prévoyez installer une piscine creusée, une piscine hors terre ou un bain à remous (spa) sur votre terrain prochainement, nous vous invitons à communiquer avec madame Amélie Séguin, inspectrice municipale et en bâtiment, au 450 347-5376, poste 26, et ce, afin de connaître les normes relatives à leur installation respective. Afin de procéder à un tel aménagement, **vous devez obtenir un permis.**

Nous vous rappelons que même si votre piscine ou votre spa a été installé en respectant toutes les normes en vigueur, la vigilance est toujours de mise afin d'éviter les accidents et de profiter de la saison estivale en toute sécurité.

RAPPEL DE LA SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

Avec l'arrivée des belles chaleurs vient l'ouverture des piscines résidentielles.

Ne sous-estimez pas les capacités d'un enfant et ne surestimez jamais la sécurité d'une clôture.

Ne laissez jamais vos enfants sans surveillance dans la cour et ne laissez jamais de ballons/nouilles/ animaux gonflables sur la surface de l'eau. Ils sont attirants pour vos enfants et sont une source supplémentaire de risque à la noyade.

Profitez d'une baignade parfaite cet été.



BOUTEILLES
DE PLASTIQUE

CANETTES
D'ALUMINIUM



**PROCHAINE
COLLECTE**

29 JUIN 2024

**DE 9H À 12H
AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE**



**BOUTEILLES
DE VITRE**

UNE CAMPAGNE DE
FINANCEMENT
ORGANISÉE PAR LES
MEMBRES DU CLUB
OPTIMISTE POUR LES
AIDER À FINANCER
LEURS PROJETS
DESTINÉS AUX
ENFANTS DU VILLAGE.

MERCI DE NOUS SOUTENIR
EN AUSSI GRAND NOMBRE!

COMMUNIQUÉ DE COMPO-HAUT-RICHELIEU

Que peut-on déposer le jour de la collecte des gros rebuts?

Tous les gros rebuts non valorisables : divan, fauteuil, pouf, chaise d'ordinateur, matelas et sommier, tapis et toiles roulés, meuble rembourré ou fait de textile. Ceux-ci sont ramassés une fois par mois directement en bordure de rue. Sur le calendrier, la date est identifiée grâce à l'icône de fauteuil. En cas de doute, visitez compo.qc.ca/gros-rebuts.

Bien sûr, les objets réutilisables en bon état peuvent être revendus ou offerts à des organismes communautaires.

Écocentres : compo.qc.ca/ecocentres

Téléchargez l'application *Ça va où* de RECYC-QUÉBEC pour trouver la bonne destination à chaque matière.

Fête nationale du Québec et Fête du Canada

Les écocentres et le bureau administratif seront fermés le 24 juin et le 1^{er} juillet. Il n'y a aucun changement à l'horaire des collectes.

GROS REBUTS
SACHEZ FAIRE LA DIFFÉRENCE

NON VALORISABLES
Collectés 1 fois par mois
Divan, fauteuil, pouf, chaise d'ordinateur, matelas et sommier, tapis et toile roulés, meuble rembourré ou fait de textile

VALORISABLES
À apporter dans un écocentre
Meuble (sans rembourrage ni tissus), télévision, ordinateur, matériaux de construction, toilette, douche, électroménager, branches et bûches (non collectés en bordure de rue)

Pour en savoir plus : compo.qc.ca ou 450 347-0299

MRC Jardins de Papiriville
Compo-Haut-Richelieu

HERBICYCLAGE
PASSEZ À L'ACTION!

LE GAZON RESTE À LA MAISON!
www.compo.qc.ca/reduire

Le gazon reste à la maison

Connaissez-vous l'herbicyclage? C'est simple : il suffit de laisser vos retailles de gazon au sol après la tonte. Simple et facile à intégrer à ses habitudes (rien à faire!), l'herbicyclage permet d'enrichir la pelouse d'un engrais naturel et riche en azote et en eau.

À l'aide d'une tondeuse munie d'une lame déchiqueteuse bien affilée, tondez la pelouse régulièrement pour conserver une hauteur de gazon d'environ sept (7) centimètres. Dans un délai de 24 à 48 heures, les retailles de gazon auront disparu.

TOURNOI DE GOLF

01.06.2024 AU CLUB DE GOLF MONT-SAINT-GRÉGOIRE

13 H TOURNOI DE GOLF
27, 4E RANG NORD

18 H SOUPER DE COCHON BRAISÉ
45, RANG DE LA MONTAGNE

RÉSERVATIONS : MARIE-CLAUDE MAILLOUX
cluboptimistmsg@outlook.com ou 514 219-4253

80 \$ GOLF ET SOUPER
55 \$ GOLF
25 \$ SOUPER

SOUPER ENFANT 5 À 12 ANS 15 \$ / DE MOINS DE 5 ANS GRATUIT

COMMUNIQUÉ DU CLUB DE L'ÂGE D'OR

Dîner de l'amitié

Un dîner spaghetti de l'amitié se tiendra le 9 juin 2024 à l'Érablière au Sous-Bois pour les membres et non membres. Les frais de repas sont de 20 \$, veuillez communiquer avec Monic Martel au 450 347-3951 pour vous inscrire.

ATTENTION AUX TIQUES EN CE RETOUR DU TEMPS DOUX !

Les tiques infectées par la bactérie responsable de la maladie de Lyme peuvent la transmettre lors d'une piqûre. C'est une maladie à prendre au sérieux car, si elle n'est pas traitée rapidement, elle peut donner des problèmes au niveau du système nerveux, des articulations ou du cœur. Des populations de tiques sont maintenant bien établies dans la région. Le risque de se faire piquer est plus élevé durant les mois de mai à septembre, mais il faut rester vigilant d'avril à novembre.

Ces tiques se trouvent principalement dans les forêts, les boisés et les hautes herbes. Les adultes et les enfants pratiquant des activités extérieures dans ou à proximité de ces milieux risquent davantage d'être piqués par une tique. La randonnée à pied ou à vélo, le jardinage à proximité d'un boisé, la coupe et le ramassage de bois, le camping, la pêche ou la chasse sont des exemples d'activités à risque. De plus, certains travailleurs accomplissant des tâches extérieures peuvent être plus exposés.

Afin de profiter pleinement des bienfaits de l'activité physique à l'extérieur, de simples moyens de prévention vous protégeront des piqûres de tiques, dans les endroits où elles sont présentes :

- ↪ Inspecter sa peau à la recherche de tiques et les retirer le plus rapidement possible. Le risque de transmission de la maladie est très faible si la tique est retirée en moins de 24 heures;
- ↪ Appeler Info-santé au 8-1-1 si vous avez été piqué par une tique. La consultation d'un médecin ou d'un pharmacien pourrait être recommandée afin d'évaluer si un antibiotique serait indiqué pour prévenir la maladie;
- ↪ Consulter un médecin si vous présentez des symptômes (rougeur sur la peau mesurant au moins 5 cm, fièvre, maux de tête, fatigue) dans les 30 jours suivant une piqûre de tique. Les antibiotiques sont efficaces pour traiter la maladie;

Pour plus d'information, consultez www.maladiedeLymeMonteregie.com

Source : Portail Santé Montérégie, avril 2020



Cafés-rencontres à Mont-Saint-Grégoire

*Toutes les membres sont les bienvenues,
peu importe leur lieu de résidence!*

Vendredi de 9 h 30 à 11 h 30

Centre communautaire

45, rang de la Montagne
Mont-Saint-Grégoire

La salle est située au sous-sol.



Aide informatique

19 avril, 9 h 30

Vous avez de la difficulté avec vos appareils électroniques? Ou vous désirez en apprendre plus sur leur fonctionnement et leur utilisation? Ou même pour comprendre comment les réseaux sociaux fonctionnent? Venez en jaser!

Les bienfaits de l'art

24 mai, 9 h 30

Les bienfaits de l'art sur la santé physique et la santé mentale sont nombreux. Apportez vos chefs d'œuvre et discutez de vos formes d'art préférées.

La lecture: de la nourriture pour l'esprit

14 juin, 9 h 30

La lecture est un passe-temps qui nourrit le mental, qui augmente nos connaissances, mais surtout qui nous fait du bien. Une rencontre pour échanger sur vos dernières lectures et les partager en groupe.

LA FÊTE NATIONALE
DU
QUÉBEC

À LA FÊTE NATIONALE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE RETROUVONS-NOUS À LA **BELLE ÉTOILE**

LE 23 JUIN

DÈS 14H !



Activités familiales

Souper de cochon
braisé


Feux d'artifice

Plus de détails sont à
venir !



MONT-SAINT-GRÉGOIRE 

Présentateur officiel

 **Hydro
Québec**



Mouvement national
des Québécoises
et Québécois

En partenariat avec :

Québec 